INSTITUT Montaigne

SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

SE PROTÉGER

les REPÈRES de MONTAIGNE

La sécurité intérieure est au fondement de l'autorité de l'État, et un prérequis à la conduite de toute politique publique.

Narcotrafic, délinquance juvénile, violences sexuelles, cybercriminalité… face à la mutation des risques, comment garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire ?

les REPÈRES de MONTAIGNE

SÉCURITÉ INTÉRIEURE

La sécurité est à la base de la relation entre l'État et les citoyens. Longtemps considérée acquise, elle cristallise désormais une forte insatisfaction vis-à-vis des responsables politiques, malgré un nombre record de nouvelles lois et une augmentation des budgets et des effectifs. Elle constitue une attente prioritaire des Français pour cette échéance présidentielle.

L'évolution de la criminalité – notamment son rajeunissement et le recours aux nouvelles technologies – met à mal l'approche actuelle du maintien de l'ordre public, menace la cohésion nationale et la stabilité institutionnelle. Rétablir la confiance des citoyens et restaurer notre sécurité intérieure est un impératif politique.

Définition

Définie à l'article L. 111-1 du Code de la sécurité intérieure comme un « droit fondamental », la sécurité intérieure recouvre l'ensemble des moyens humains, juridiques et budgétaires mobilisés par l'État pour maintenir l'ordre public et protéger les personnes et les biens sur le territoire national.

Elle repose sur deux piliers étatiques que sont la Police nationale (en zone urbaine) et la Gendarmerie nationale (en zones rurale et périurbaine), complétés par d'autres forces de sécurité intérieure que sont les polices municipales, les Douanes et la Sécurité civile. Elle englobe notamment la sécurité publique du quotidien, la police judiciaire et le renseignement intérieur.

Cette mission est confiée au Ministère de l'Intérieur en étroite association avec le Ministère de la Justice.

Cette note fait partie d'une collection de 25 notes thématiques publiées par l'Institut Montaigne pour l'élection présidentielle 2027 :

Les repères de Montaigne
25 recommandations pour la France

L'Institut Montaigne traite ici une vingtaine de thèmes interdépendants jugés cruciaux. Ils s'organisent autour des 4 ambitions qui doivent animer une campagne présidentielle :

- ↘ **Protéger la nation**
- ↘ **Créer de la richesse pour tous**
- ↘ **Garantir le vivre ensemble**
- ↘ **Mettre en œuvre efficacement les politiques publiques**

Par souci de priorisation, certains thèmes ne font pas l'objet de note dédiée malgré leur importance (culture, sport, politique de la ville, transports, etc.).



SE PROTÉGER

SÉCURITÉ NATIONALE
Protéger nos intérêts vitaux

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
Renforcer notre résilience

DÉFENSE NATIONALE
Faire face aux nouvelles menaces

POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Assurer la crédibilité et le rayonnement de la France

FRANCE-EUROPE
Développer nos intérêts communs

SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

JUSTICE
Réconcilier les Français avec leur justice



CRÉER DE LA RICHESSE

COMPÉTITIVITÉ
Combattre à armes égales

TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT
Vivre mieux de son travail

INNOVATION ET TECHNOLOGIES
S'adapter en continu

ÉDUCATION
Une école qui instruit et émancipe

ÉNERGIE
Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

AGRICULTURE
Relancer notre modèle agricole



VIVRE ENSEMBLE

ACCÈS AUX SOINS
Être bien soigné partout en France

RETRAITE
Garantir un système équitable et pérenne

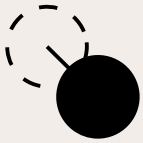
LOGEMENT
Rendre le logement accessible

POLITIQUE FAMILIALE
Répondre aux nouvelles réalités

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS
Agir pour les plus fragiles

IMMIGRATION ET INTÉGRATION
Piloter, intégrer et apaiser

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Faire de la transition écologique une force



METTRE EN ŒUVRE

RÉFORME DE L'ÉTAT
Rationaliser et responsabiliser

FONCTION PUBLIQUE
Moderniser pour mieux servir

DÉMOCRATIE
Restaurer la confiance politique

FINANCES PUBLIQUES
Financer nos ambitions

DÉBUT DE MANDAT
Passer à l'action

SOMMAIRE

p.06

MIEUX COMPRENDRE

p.10
En quelques chiffres
|
p.11
Comment en est-on arrivé là ?
|
p.14
Que se passe-t-il si on ne fait rien ?
|
p.15
Nos atouts
|
p.16
Vu de nos territoires
|
p.18
Et ailleurs ?
|
p.20
Le champ de contraintes
|
p.22
Les idées reçues du débat

p.24

DANS LE DÉBAT

p.28
Idée N°1
|
p.38
Idée N°2

p.46

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

p.48
Nos principes d'arbitrage
|
p.51
Pourquoi cette voie ?
|
p.56
Feuille de route
|
p.58
Coût et ressources
|
p.59
Indice d'acceptabilité

p.60

SOURCES

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 1



MIEUX COM-PRENDRE

EN QUELQUES CHIFFRES

+99 %
D'AUGMENTATION
des tentatives d'homicide entre 2016 et 2025

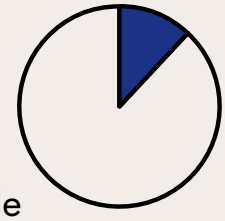
x4
Consommation de la cocaïne en 20 ans
(1,1 million de consommateurs en France)

x3
Viols ou tentatives de viols enregistrés en dix ans (132 300 victimes en 2025)
Plus de la moitié des victimes sont mineures

+60 LOIS SÉCURITAIRES
depuis le début des années 2000



12 %
des mis en cause pour tentative d'homicide en 2025 avaient entre 10 et 17 ans





+38 %
d'augmentation du **budget de la police nationale** (2015-2025)

+74 %
atteintes numériques en 5 ans
(453 200 victimes en 2025)



Qu'est-ce que cela dit ?

UN MANQUE D'EFFICACITÉ DU POLITIQUE

La France consacre des moyens croissants à sa sécurité : budgets en hausse, multiplication de lois concernant la sécurité (votées avec de larges majorités), effectifs renforcés. Pourtant, les responsables politiques ne parviennent pas à enrayer la montée des faits et des perceptions d'insécurité.

Ce paradoxe révèle un problème de pilotage de la politique publique en matière de sécurité intérieure qui cumule les défis : **complexité à combiner les actions des différents ministères impliqués, politisation du sujet et radicalisation des postures, déconnexion entre la production législative et la réalité opérationnelle sur le terrain.**

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

LE PARADOXE SÉCURITAIRE FRANÇAIS

Le volume total de crimes et délits enregistrés en France est resté globalement stable depuis 25 ans mais cette stabilité est un trompe-l'œil : elle masque deux dynamiques opposées.

D'un côté, les atteintes aux biens ont fortement reculé, rendues plus risquées par la vidéoprotection et moins rentables par la dématérialisation des paiements. De l'autre, les violences aux personnes, les affaires de stupéfiants et les escroqueries ont explosé.

Or, cette montée des violences va à rebours de tous les facteurs qui devraient la faire baisser : vieillissement démographique, progrès de la scolarisation, recul de la consommation d'alcool. **L'aggravation des violences constitue donc une anomalie structurelle que ni l'empilement législatif ni les hausses budgétaires n'ont su corriger.**

L'instabilité des politiques sécuritaires a nui à la constance des dispositifs et à la priorisation des missions dans la durée.

LE NARCOTRAFIC : MOTEUR DE LA VIOLENCE

La transformation de la délinquance française s'explique en partie par la montée en puissance du narcotrafic. Les saisies de cocaïne au Havre sont passées de 750 kilos en 2019 à 14 tonnes en 2024 (x18 en seulement cinq ans) tandis que le prix du gramme baisse de façon continue, de 12% en un an, à 58 euros en moyenne en 2024 contre 66 euros l'année précédente, démocratisant la consommation.

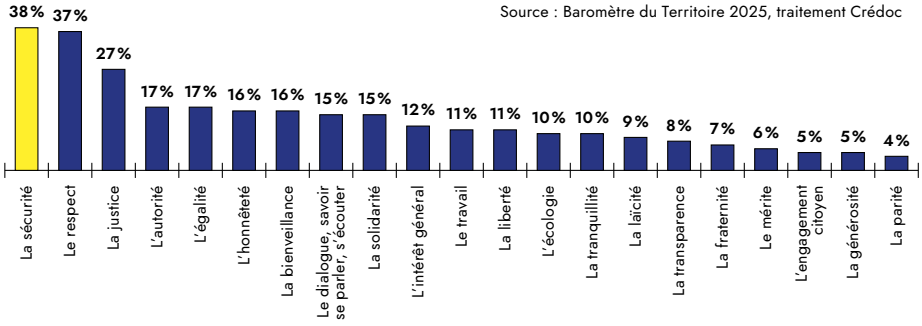
Le trafic gagne des pans entiers de territoires jusqu'alors épargnés (campagnes et petites villes), multiplie les règlements de comptes entre réseaux, génère une économie parallèle qui concurrence l'emploi légal, augmente la corruption au sein des acteurs institutionnels. Deux phénomènes compliquent l'action policière : l'« ubérisation numérique » (recrutement, notamment de mineurs – 22 % des mis en cause pour le cannabis en 2024) et l'internationalisation croissante (22% de ressortissants étrangers mis en cause, presque le double depuis 2016, 47% pour le crack).

LE POIDS DE LA PROCÉDURE

En 2022, 2,7 millions de procédures étaient en attente de traitement dans les commissariats, pour 3,5 millions de nouvelles plaintes enregistrées chaque année : **les services d'enquête ne parviennent plus à absorber le flux des nouvelles plaintes.** Le taux d'élucidation des homicides a chuté de 12 points entre 2017 et 2022, celui des violences sexuelles de 8 points. **La crise touchant la filière d'investigation, documentée par la Cour des comptes en 2023, aggrave cette crise du délai de traitement des procédures.**

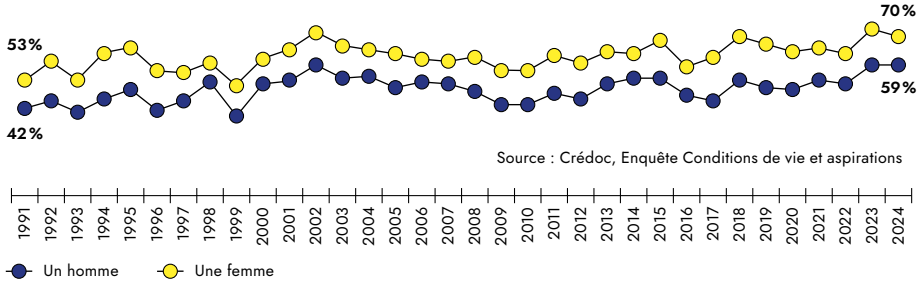
Aujourd'hui

qu'est-ce qui manque le plus pour bien vivre dans notre pays ?



Augmentation en forte croissance de la peur de se faire agresser

Est-ce que le risque d'**agression dans les rues** vous inquiète ?
Une réponse positive pour 2 femmes sur 3.



Chronologie

2002 2007

↘ Loi dite « LOPSI » (Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) : la culture du résultat

Nicolas Sarkozy lance la première programmation budgétaire pluriannuelle et impose un pilotage par indicateurs statistiques. Cette approche a poussé les forces de l'ordre à préférer une culture du chiffre, au risque de privilégier une approche strictement quantitative, biaisant durablement la mesure de l'efficacité policière. En 2007, président de la République, il supprime 12 000 effectifs de police.

2015

↘ Attentats : la bascule terroriste

L'état d'urgence, prorogé six fois, absorbe les moyens humains et technologiques au profit du renseignement intérieur. La sécurité publique de proximité perd des effectifs et l'attention politique. La menace terroriste justifie un arsenal législatif d'exception qui sera en partie inscrit dans la loi SILT de 2017.

2018

↘ La Police de Sécurité du Quotidien

La PSQ est le quatrième dispositif de proximité en vingt ans, après la police de proximité (1998), les UTeQ (Unités Territoriales de Quartier – 2008) et les BST (Brigades Spécialisées de Terrain – 2010). Chaque alternance politique démantèle le dispositif précédent et en crée un nouveau, empêchant une stratégie de long terme lisible par tous.

2025

↘ Loi narcotrafic

La création du parquet national anti-criminalité organisée (PNACO) procure les outils nécessaires aux investigations contre le crime organisé et plus particulièrement contre le narcotrafic. Cette réponse judiciaire intervient alors que la filière investigation (enquêtes dans la durée) est en crise : 5 000 postes d'officiers de police judiciaire restent vacants.

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

LE DÉLITEMENT DU PACTE SOCIAL

- **Dégradation accélérée de la cohésion sociale :** perte de chance des populations les plus directement exposées à la criminalité, désintérêt de l'école au profit de parcours criminels très rémunérés, corruption accrue, coût social du traitement de la violence (justice, assurances, soins, reconstructions) au détriment de la solidarité et de l'innovation.
- **Déstabilisation de l'économie réelle** par l'économie criminelle souterraine et coût additionnel de la protection avec impact sur l'emploi et l'implantation des entreprises sur le territoire.
- **Zones de droit « flou » et généralisation des stratégies d'évitement :** plus d'une femme sur quatre renonce à sortir seule et un usager des transports sur deux envisage d'y renoncer pour des raisons de sécurité.



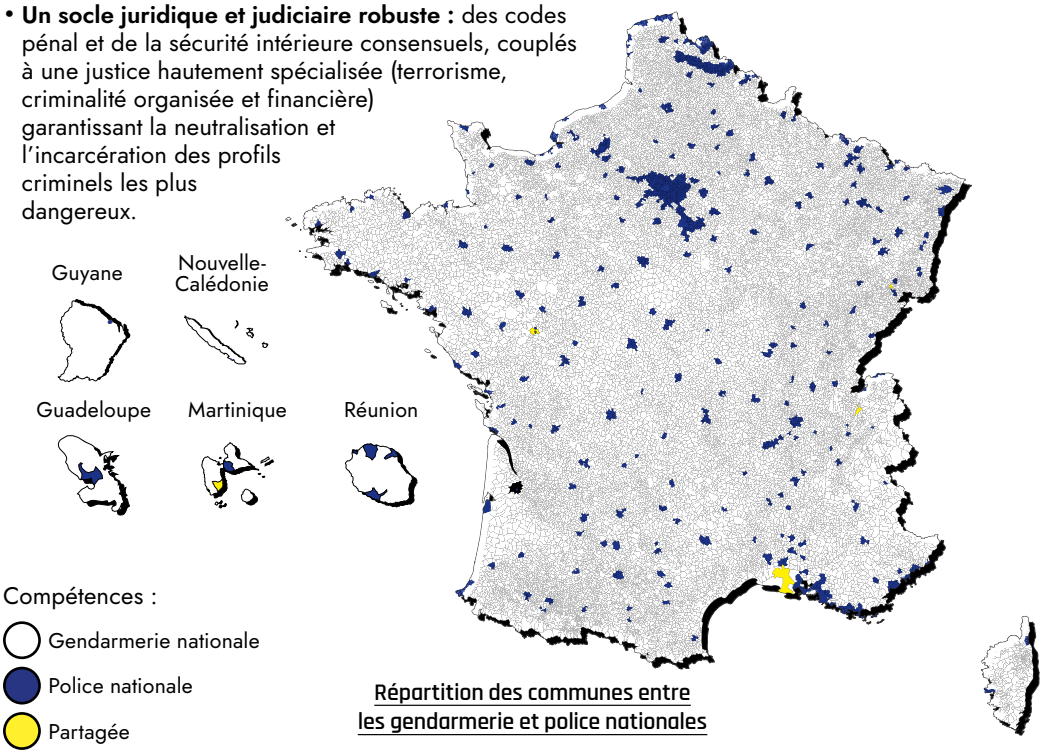
1/4
des Français
a déjà subi
une agression



+40 %
d'agressions
contre les agents
de services publics
en 10 ans

NOS ATOUTS POUR RENVERSER LA TENDANCE

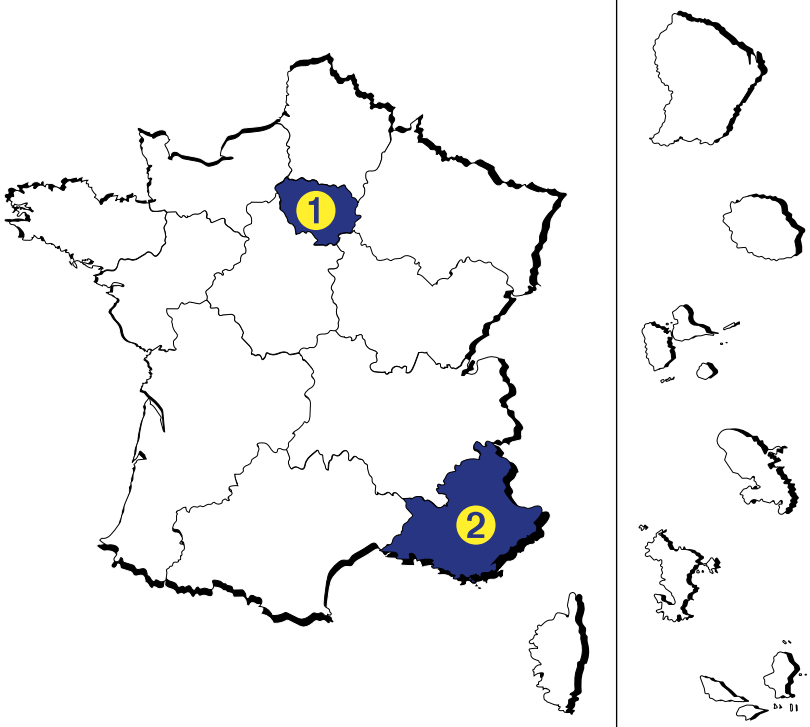
- **Une tradition régalienne éprouvée :** des forces de l'ordre hautement compétentes, maîtrisant les techniques d'intervention multi-terrain.
- **Un ancrage territorial fort :** le modèle dual français offre une capacité de maillage étendue pour maintenir le lien avec la population, en s'appuyant notamment sur la gendarmerie comme force armée de couverture des territoires.
- **Des compétences très spécialisées :** l'appui d'unités d'élite d'intervention (GIGN, RAID, BRI, ERIS), de services d'investigations (offices centraux, UNPJ, sections de recherches, Douanes) et de pôles d'expertise de pointe (IRCGN, police scientifique, Unité Nationale Cyber, Cellule nationale NRBC).
- **Une forte capacité de montée en puissance :** des forces capables de gérer les crises civiles au quotidien, avec la spécificité d'une gendarmerie nationale pouvant en outre, grâce à son statut militaire, basculer vers des actions de haute intensité jusqu'au seuil de la guerre.
- **Un socle juridique et judiciaire robuste :** des codes pénal et de la sécurité intérieure consensuels, couplés à une justice hautement spécialisée (terrorisme, criminalité organisée et financière) garantissant la neutralisation et l'incarcération des profils criminels les plus dangereux.



Répartition des communes entre les gendarmerie et police nationales

VU DE NOS TERRITOIRES

Parce que les politiques publiques concernent les Français dans toute la France, **l'Institut Montaigne et l'Institut Enterritoires ont souhaité faire entendre le point de vue d'acteurs clés de nos régions** sur les grands enjeux du débat présidentiel.



Plusieurs dizaines d'élus, de responsables économiques, de représentants associatifs ou d'acteurs engagés dans la vie locale nous livrent leur regard et leurs attentes (ci-contre, 2 extraits).



1

Rudy Manna
Policier, délégué national Unsa Police

Les attentes en matière de sécurité intérieure sont simples : vivre, travailler et se déplacer en sécurité. Pourtant, le sentiment d'une réponse pénale insuffisante demeure, nourri par des sanctions tardives, incomplètement exécutées ou peu dissuasives. À Paris, les réseaux de stupéfiants et la délinquance accentuent ces difficultés. Il faut renforcer les capacités pénitentiaires, l'exécution des peines, le recouvrement des amendes et la prise en charge psychiatrique de certains profils dangereux.

Paris dispose d'atouts réels : des policiers, magistrats, surveillants pénitentiaires et personnels de terrain connaissant parfaitement les réseaux, les quartiers et les modes d'action des délinquants. Cet ancrage doit être soutenu par des moyens et une organisation plus efficace. Les priorités sont l'exécution effective des peines, la lutte contre les trafics, une coopération quotidienne entre police, justice et administration pénitentiaire, ainsi que le recrutement et la fidélisation des forces de sécurité.

Avec le renforcement des polices municipales, la police nationale peut être recentrée davantage sur ses missions régaliennes : judiciaire, maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité. Cette complémentarité suppose des moyens, des outils d'analyse et l'intégration de l'intelligence artificielle. Paris peut servir de ville test pour cette stratégie.



2

Frédéric Lavergne
directeur général d'Erilia, entreprise sociale de l'habitat, filiale du groupe Habitat en Région (Groupe BPCE)

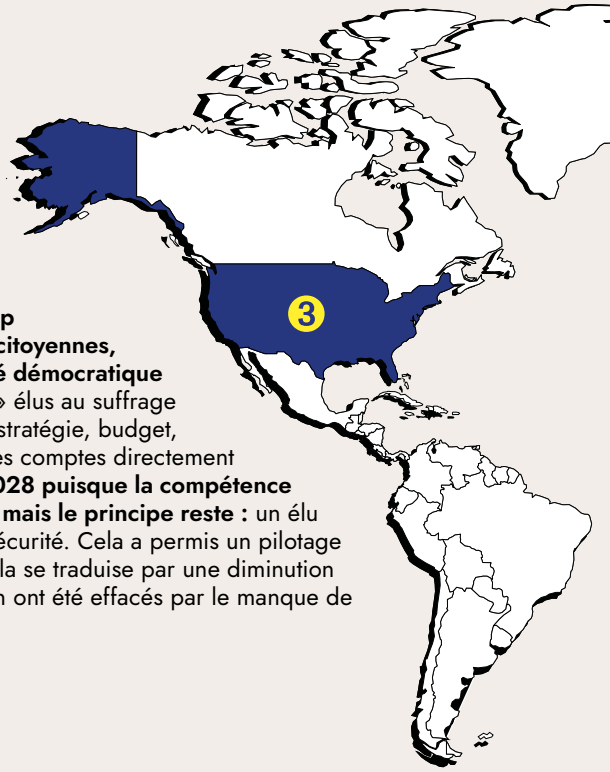
Pour un bailleur social, la sécurité est une condition d'accès au logement, de qualité de service et de cohésion républicaine. La loi du 13 juin 2025 permet au préfet d'enjoindre au bailleur d'engager une résiliation de bail en cas de troubles liés au trafic. L'enjeu est d'articuler fermeté, protection des habitants et salariés, preuve robuste et accompagnement des proches non impliqués.

La France dispose d'un cadre juridique contre le narcotrafic et les troubles de jouissance. Le maillage entre préfets, forces de sécurité, procureurs, collectivités et bailleurs permet d'agir. Erilia veut passer d'une gestion réactive à une politique de tranquillité résidentielle pilotée par la donnée. Cette priorité est partagée localement. L'ANRU 3 est une opportunité pour intégrer davantage la sécurité aux projets.

Les groupements inter-bailleurs de tranquillité résidentielle de la Côte d'Azur sont une expérience intéressante ; ils mutualisent les moyens, renforcent la présence et structurent le dialogue avec collectivités et forces de sécurité. Les premiers retours de la loi du 13 juin 2025 montrent que l'évolution législative ne suffit pas : plusieurs procédures d'Erilia n'ont pas abouti faute d'éléments probatoires. Une politique efficace suppose outils juridiques, moyens pérennes et coopération, notamment *via* un protocole territorial tranquillité-narcotrafic qui serait signé entre préfet, parquet, police/gendarmerie, commune ou EPCI et bailleurs.

ET AILLEURS ?

Pour lutter contre la criminalité organisée et la violence urbaine, certaines démocraties ont fait le choix de réformes structurelles : responsabilité électorale directe sur la police, pilotage par la donnée en temps réel, saisie patrimoniale, filtrage administratif anti-blanchiment. Ces modèles alternatifs permettent de nourrir la réflexion.



1 Royaume-Uni

LA RESPONSABILITÉ LOCALE

Face au constat d'une police devenue trop bureaucratique et éloignée des attentes citoyennes, le pays a voulu restaurer la responsabilité démocratique directe. Depuis 2012, des « Commissaires » élus au suffrage universel pilotent la police de leur comté : stratégie, budget, nomination du chef de police et rendent des comptes directement aux électeurs. **Le dispositif évoluera en 2028 puisque la compétence passera aux maires d'intercommunalités, mais le principe reste :** un élu identifiable, responsable des résultats de sécurité. Cela a permis un pilotage plus réactif face aux urgences, sans que cela se traduise par une diminution de la criminalité. Les progrès d'organisation ont été effacés par le manque de moyens financiers à l'échelle nationale.

2 Italie

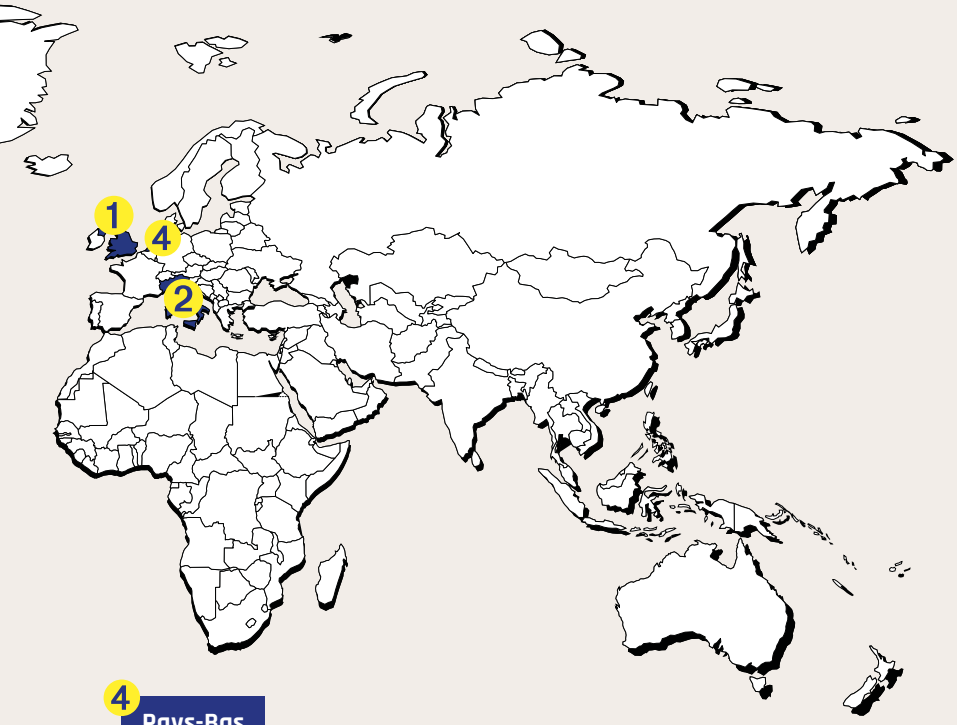
FRAPPER AU PORTEFEUILLE

Confronté à une vague d'assassinats mafieux, l'État a identifié le ciblage de l'argent du crime comme l'arme la plus efficace. Depuis 1982, l'Italie peut saisir les biens de personnes liées au crime organisé dont le patrimoine est disproportionné par rapport aux revenus déclarés, sans condamnation pénale préalable. C'est au propriétaire de prouver l'origine légale de ses biens. **Les avoirs confisqués sont réaffectés aux communes ou à des coopératives sociales.** 40 ans après, cette stratégie a significativement ralenti la progression des réseaux mafieux.

3 **États-Unis**

LE PILOTAGE PAR LA DONNÉE

Pour enrayer l'explosion de la criminalité dans les années 1990, la police new-yorkaise a mis en place un outil statistique (le système *CompStat*) permettant une responsabilisation accrue : les commandants de districts doivent régulièrement présenter leurs chiffres devant leur hiérarchie. **Si les chiffres sont mauvais, la tactique est modifiée ou le chef est remplacé.** Le pilotage par la donnée a optimisé le déploiement des patrouilles et a fait reculer significativement la criminalité. **Toutefois, la pression exercée pour produire des résultats présentables a favorisé des contrôles massifs *(Stop-and-Frisk)*, au risque de provoquer des abus :** à son apogée en 2011, cette politique a généré près de 700 000 interpellations de rue, dont près de 90 % n'ont révélé aucune infraction. **Cette dérive a profondément fracturé le lien de confiance entre forces de l'ordre et citoyens,** en particulier avec les minorités particulièrement visées.



4 **Pays-Bas**

LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT

Constatant que les narcotrafiquants infiltraient l'économie locale (restauration, immobilier) pour prospérer, **le pays a fait de ses élus la première ligne de défense.** La loi permet aux maires de refuser un permis de construire ou une licence de commerce s'il existe un risque de blanchiment d'argent. **Ce principe de précaution permet de bloquer l'économie souterraine sans attendre l'ouverture d'une enquête judiciaire.** Cette approche préventive réussit efficacement à bloquer l'infiltration de l'argent sale dans le tissu économique local. Toutefois, elle transfère une lourde responsabilité aux maires, les exposant de plus en plus aux pressions et aux menaces directes du crime organisé.

LE CHAMP DE CONTRAINTES

UNE ORGANISATION COMPLEXE EN SILOS : DES COMPÉTENCES QUI S'ADDITIONNENT

La lutte contre la délinquance mobilise trois ministères régaliens (Intérieur, Défense, Justice), tout en impliquant l'éducation, la santé ou encore la diplomatie. Cette politique s'exerce à différents échelons, du pilotage central de l'État jusqu'aux partenariats locaux.

Pour être efficace, elle exige une action simultanée sur la prévention, l'intervention policière et la réponse pénale. **Or, ces compétences sont réparties entre des administrations aux cultures et aux logiques d'action distinctes.** Cette organisation en silos multiplie les acteurs non coordonnés, fragilisant le continuum entre police et justice.

Le pilotage s'en trouve complexifié, d'autant qu'il se heurte à trois contraintes structurelles : l'articulation avec une autorité judiciaire indépendante, le poids des syndicats et une politisation entravant toute vision de long terme.



Nombre d'administrations intervenant dans le cas de l'arrestation d'un mineur non accompagné pour trafic de drogue

DES MENACES HYBRIDES, ENTREMÊLÉES ET SANS FRONTIÈRE

La technologie transforme profondément la criminalité en supprimant les barrières entre les types d'infractions. Les outils numériques permettent aujourd'hui à la délinquance d'opportunité (trafic de stupéfiants numérisé, cyberharcèlement, extorsions et violences commanditées en ligne) de fusionner avec les circuits du grand banditisme transnational (blanchiment par cryptomonnaies, réseaux logistiques) et la logistique terroriste (financement occulte, acquisition d'armes et de faux documents).

Cette hybridation génère une menace globale, immédiate et déterritorialisée.

LES CRYPTO-MONAIES : DOUBLE ENJEU SÉCURITAIRE

Les cryptomonnaies sont le premier vecteur de blanchiment d'argent du crime organisé grâce à des flux échappant aux contrôles bancaires.

Repérés sur les réseaux sociaux, les professionnels et les détenteurs de ces actifs sont ciblés, séquestrés et torturés dans le but de leur extorquer leurs fonds numériques non traçables. Un nouveau type de criminalité violente est apparu.

LE DÉFI DE LA DURÉE POUR L'ACTION POLITIQUE

17 mois

c'est la durée moyenne en poste du Ministre de l'Intérieur sur la période 2015-2026

Cette instabilité ne permet pas de mener des stratégies de long terme, qui nécessitent de la continuité pour produire des résultats durables.

À cette instabilité politique s'ajoute l'accumulation de nouveaux textes de lois, complexifiant l'environnement normatif des enquêteurs au détriment de l'efficacité des investigations et de l'obtention de résultats judiciaires.

LES IDÉES REÇUES DU DÉBAT

“ POUR RÉGLER LE PROBLÈME, IL SUFFIT D'AUGMENTER LES EFFECTIFS SUR LE TERRAIN

FAUX

Les effectifs des FSI ont déjà fortement augmenté (+ 21 000 postes depuis 2014), sans pour autant enrayer l'insécurité. Le problème n'est pas prioritairement quantitatif. Il faut avant tout un pilotage clair qui permette de déployer les effectifs là où les besoins sont les plus criants, fluidifier les procédures pénales, s'appuyer sur des outils technologiques aussi performants que ceux des criminels (caméras, IA, terminaux mobiles). **L'État souffre d'un retard technologique face à des criminels** qui exploitent massivement les messageries chiffrées, le darknet, les smartphones cryptés, la géolocalisation, l'IA pour augmenter la rapidité, l'échelle et la sophistication des délits… Les forces de l'ordre manquent de moyens numériques agiles pour avoir l'ascendant. En outre, le cadre juridique actuel limite le recours à certains outils, comme la vidéoprotection intelligente, dont l'utilisation demeure toutefois débattue en raison des enjeux qu'elle soulève en matière de protection de la vie privée.

“ LES MÉDIAS ALIMENTENT L'IMPRESSION D'INSÉCURITÉ

À NUANCER

L'augmentation des faits de violence entre 2016 et 2025, tels que les tentatives d'homicides (+ 99 %), les violences sexuelles (+ 154 %), les violences physiques intrafamiliales (125 %) ou hors cadre familial (+ 32 %), les refus d'obtempérer (+ 15 %), est **objectivement documentée par le ministère de l'Intérieur.**

L'effet médiatique (chaînes d'information en continu et réseaux sociaux) amplifie la visibilité de certains faits divers et provoque un effet de loupe, donnant à croire que l'insécurité est uniformément croissante. **Ce traitement médiatique masque une baisse des atteintes aux biens :** cambriolages (- 14 %), vols violents sans arme (- 48 %), vols de véhicules (- 24 %) notamment.

“ IL EXISTE UN LIEN ENTRE IMMIGRATION ET DÉLINQUANCE

À NUANCER

Le lien de causalité entre immigration (légale ou illégale) et criminalité n’est pas établi. On constate néanmoins que les étrangers représentent 9 % de la population mais **17 % des mis en cause pour crimes et délits et 24,5 % des détenus** (en 2024). Ce constat se retrouve dans plusieurs pays européens publiant des statistiques par nationalité. Plusieurs études attribuent cette surreprésentation à des facteurs démographiques et socio-économiques (jeune âge, sexe masculin, chômage, faibles revenus, concentration dans des quartiers défavorisés) auxquels les populations étrangères sont plus souvent exposées.

“ LA POLICE ARRÊTE, LA JUSTICE RELÂCHE

À NUANCER

L’impression de laxisme de la justice s’explique par le décalage entre la peine prononcée et son exécution réelle. Ce décalage est dû tout d’abord à la lenteur de la procédure : il s’écoule en moyenne 17,5 mois avant qu’un jugement ne soit rendu. Il est dû ensuite à la gestion des peines : **41 % des peines sont aménagées ou allégées** avant toute incarcération. Cette incapacité à appliquer rapidement une sanction réelle pour les petites peines génère une perception d’impunité, **alors que le volume des peines de prison prononcées n’a jamais été aussi élevé :** 130 000 années de prison prononcées en 2025 contre 94 000 en 2017 soit + 38 %, mais seulement un tiers des peines exécutées contre la moitié en 2017.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 2



DANS LE DÉBAT

L'IMPÉRATIF D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE

FACE AUX MUTATIONS DE LA CRIMINALITÉ ET À LA PERTE DE CONFIANCE…

La montée de la délinquance est documentée dans les statistiques et se reflète dans le sentiment d'insécurité de nos concitoyens. L'État a renforcé les budgets et multiplié les textes de lois. Pour autant, l'impact sur le terrain n'est pas ressenti. La criminalité a évolué : des criminels plus jeunes, plus violents, des réseaux plus territorialisés qui mobilisent des moyens plus modernes, une délinquance qui a gagné l'ensemble du territoire national et ne se limite plus aux grandes agglomérations.

L'impuissance politique à inverser les courbes a créé une défiance de la population vis-à-vis
de l'institution régalienne et judiciaire. Le rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire constitue le défi majeur de nos politiques publiques.

…RECONSTRUIRE LA CAPACITÉ D'ACTION DU POLITIQUE

Au-delà de la question des moyens, la sécurité intérieure pose la question du pilotage de notre politique publique en la matière. Cette politique s'avère complexe à mettre en œuvre avec succès, alors même que les attentes de la population rendent le sujet explosif politiquement.

La réponse de l'État exige une coordination interministérielle complexe (policière, judiciaire, sociale, migratoire, diplomatique) encore trop souvent entravée par le fonctionnement en silos des administrations.

Elle repose également sur la cohérence d'une action sur le temps long, portée par une vision stratégique globale.

TOUR D'HORIZON DES **IDÉES QUI ANIMENT LE DÉBAT PUBLIC**

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N° 1

PRIORITÉ À LE NARCO

Quel parti pris ?

LA FRANCE, NOUVELLE PLAQUE TOURNANTE DU NARCOTRAFIC EN EUROPE

Entre 2024 et 2026, la France a été submergée par un narcotrafic d'une ampleur inédite. **Longtemps circonscrit aux quartiers sensibles, ce marché criminel est une menace globale pour la société, sa valeur ayant triplé entre 2010 (2,3 milliards d'euros) et 2025 (6,8 milliards).**

LE NARCOTRAFIC, MOTEUR CENTRAL DE L'INSÉCURITÉ

Selon cette idée qui anime le débat, le narcotrafic est devenu le moteur principal de la criminalité actuelle, imposant d'en faire la priorité sécuritaire absolue. Frapper l'économie de la drogue et ses réseaux permet de réduire mécaniquement les homicides, la corruption et la délinquance quotidienne. L'État a commencé à structurer sa riposte face à cette menace globale. Cependant, des lacunes opérationnelles et organisationnelles persistent.

Pour combler ces lacunes, cette voie politique repose sur **un changement de doctrine : il ne s'agit plus de traiter les conséquences visibles du trafic sur le territoire, mais de démanteler son modèle économique et logistique à la racine.**

LA LUTTE CONTRE TRAFIC



Cette stratégie dicte trois choix fondamentaux :

1. Le choix de l'asphyxie financière : rompre avec la seule logique de la saisie de produits stupéfiants. La stratégie justifie l'inversion de la charge de la preuve (richesse inexpliquée) pour conjurer le haut du spectre criminel, confisquer systématiquement les avoirs, et priver les réseaux de leur capacité de corruption et de réinvestissement.

2. Le choix de l'endiguement technologique : le narcotrafic est avant tout une menace d'importation. Ce diagnostic impose la sanctuarisation technologique de nos façades maritimes (scanners 3D, drones, analyse de données), seule méthode capable d'inspecter les flux logistiques massifs sans paralyser l'activité commerciale.

3. Le choix de l'action interministérielle intégrée : sortir du prisme exclusif de l'investigation des forces de l'ordre. La riposte nécessite une manœuvre englobant la Douane pour l'étanchéité des frontières, la justice (*via* l'AGRASC) pour la captation de l'argent du crime, et la diplomatie pour la neutralisation des zones de rebond.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

MAÎTRISER LES FLUX DE STUPÉFIANTS ET SÉCURISER LES POINTS D'ENTRÉE : LA FRONTIÈRE COMME PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE

Le report des trafics de cocaïne vers les ports français impose d'ériger nos frontières maritimes en première ligne de défense. Une première prise de conscience a eu lieu (Plan Douane 2030, loi du 13 juin 2025, création du PNACO).

Toutefois, face à la capacité d'adaptation rapide des réseaux criminels, il faut aller plus loin. L'objectif ici est de passer d'une logique de saisies d'opportunité à un verrouillage systémique des points d'entrée. Pour empêcher la logistique criminelle de se reconstituer, cette stratégie d'endiguement doit s'intensifier autour de cinq leviers opérationnels :

Améliorer le contrôle sur les points d'entrée

Améliorer le ciblage des contrôles portuaires : mobiliser une application d'intelligence artificielle pour analyser massivement les déclarations de fret, ainsi que les données des sociétés de transport et de logistique, afin de cibler les profils suspects. Cette approche de ciblage, désormais portée par le Plan Douane 2030, doit s'accompagner d'une évolution législative pour autoriser les fouilles douanières sans préavis.

Renforcer les moyens des douanes : amplifier les investissements en cours (équipements de détection de nouvelle génération, drones sous-marins pour inspecter les coques et détecter la cocaïne dissimulée sous la ligne de flottaison), et déployer progressivement 50 scanners (3D, mobiles et tomographes) permettant de traiter jusqu'à 4 millions d'images d'ici 2030. En appui de cette montée en puissance, la création d'une véritable filière scientifique et technique douanière (à l'image du « recrutement sur titre » de la Gendarmerie nationale) permettra de recruter les spécialistes requis.

Sécuriser la chaîne logistique : déployer un système biométrique pour les personnes travaillant dans les ports, et un « laissez-passer numérique » pour les chauffeurs désignés, afin d'empêcher les récupérations illégales de drogue.

Responsabiliser les transporteurs sur le contenu illicite des marchandises transportées : sur le modèle du secteur bancaire qui doit contrôler l'origine de ses flux financiers, l'État doit imposer une stricte obligation de conformité aux armateurs et logisticiens. Cette responsabilisation impose un renforcement drastique des procédures KYC (*Know Your Customer* – connaissance du client) pour empêcher les narcotrafiquants d'utiliser les capacités de fret de manière anonyme.

Renforcer la protection et l'expertise des agents douaniers : pour protéger l'ensemble des acteurs publics et privés face au risque que fait peser la puissance financière des réseaux criminels et aux nouvelles formes d'intimidation, mettre en place un programme de sensibilisation et de protection spécifique (système de rotation régulière, compensation financière, plateforme d'alerte sécurisée pour les agents victimes de chantage, menaces ou témoins de dérives internes, garantissant l'anonymat et l'absence de représailles hiérarchiques). Cela impose également une sécurisation renforcée de l'ensemble des sites douaniers contre toute intrusion.



FRAPPER AU PORTEFEUILLE ET DÉMANTELER L'ÉCONOMIE CRIMINELLE

L'incarcération des trafiquants ne suffit pas à neutraliser les réseaux criminels. Il faut compléter les peines par une attaque mieux ciblée sur leurs finances.

L'État a récemment renforcé ses moyens, mais il doit désormais passer à une véritable stratégie d'asphyxie économique. Pour briser le modèle financier des réseaux, la réponse publique doit s'appuyer sur trois actions directes :

- **faire financer la lutte anti-drogue par l'argent confisqué au crime ;**
- **inverser la charge de la preuve en obligeant les têtes de réseaux à justifier leurs revenus ;**
- **bloquer le blanchiment d'argent dans les commerces locaux.**

Faire financer la répression par le crime (Transformer l'AGRASC)

Actuellement, l'essentiel des avoirs confisqués par l'AGRASC (244 millions d'euros en 2024) est reversé au budget général de l'État ou à la prévention. Presque rien ne revient aux services d'enquête, alors même que des réseaux criminels comme le narcotrafic génèrent des milliards d'euros.

Il est impératif d'inverser cette logique en créant un fonds de concours dédié : une part des confiscations définitives et des intérêts financiers placés par l'AGRASC doit être systématiquement réinjectée dans l'équipement des forces de l'ordre. Cette démarche, aujourd'hui limitée à l'attribution ponctuelle de véhicules saisis, doit être généralisée. Frapper le crime au portefeuille pour moderniser directement les services de terrain apporte une reconnaissance concrète aux enquêteurs, renforçant ainsi leur motivation et le sens de leur mission.

Ces sommes doivent financer uniquement des matériels de pointe (scanners, drones, outils cyber) et non le fonctionnement courant de l'État (salaires, factures courantes). Le pilotage du fonds doit éviter tout « effet d'aubaine » où les services délaisseraient les réseaux complexes pour se concentrer sur des cibles financièrement plus rentables. La priorité doit rester la neutralisation des réseaux les plus violents.

Recentrer la saisie patrimoniale sur les têtes de réseaux en s'appuyant sur l'expertise de Tracfin

Faire de l'infraction de « non-justification de ressources » un levier central de la lutte contre les trafiquants en l'appliquant aux têtes de réseaux et non plus seulement à leur entourage, en s'inspirant du dispositif britannique *Unexplained Wealth Orders* (UWO : injonction civile obligeant à justifier l'origine légale de biens disproportionnés).

Renforcer au plus près du terrain les moyens de lutte contre le blanchiment

Les réseaux criminels blanchissent leurs liquidités *via* l'économie locale de proximité (restauration rapide, salons de coiffure, épiceries de nuit, etc.). Or, les maires sont aujourd'hui démunis face à la prolifération de ces commerces de façade, ne disposant souvent que du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme seul levier d'entrave. Pour assécher cette économie souterraine, deux nouveaux mécanismes doivent être explorés :

- **Un contrôle préfectoral *a priori* :** doter le préfet d'un pouvoir d'autorisation d'ouverture

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

temporaire (ou de veto) pour certaines activités commerciales identifiées comme vulnérables, sous réserve d'une stricte justification de l'origine des fonds investis lors de la première année d'exploitation.

- **La responsabilisation des bailleurs commerciaux :** imposer un devoir de vigilance au loueur afin de responsabiliser les propriétaires immobiliers qui louent leurs murs à des structures de blanchiment : renforcement des procédures KYC (*Know Your Customer* – connaissance du client), facilitation de la résiliation d'office du bail commercial en cas de doute sérieux, ou exposition à des sanctions financières pour complicité passive de blanchiment.

Démanteler les réseaux sur les territoires tant physiques que numériques

Face à un narcotrafic qui touche tout le territoire (villes, zones rurales, numérique) avec des réseaux « ubérisés » aux modes opératoires agiles et mondialisés, la Police et la Gendarmerie nationales affrontent la même menace. Une stratégie intégrée unique est donc indispensable. Cette convergence est urgente, car les trafiquants, fuyant la pression urbaine, déportent leur logistique en « zone gendarmerie ». L'isolement et l'espace font des zones rurales de nouveaux bastions pour le stockage et l'installation de laboratoires clandestins.

Rompre avec la logique de saturation éphémère

Basculer d'une logique de saturation éphémère à une pression durable sur le terrain, en prenant appui là où cela est possible sur les forces de polices municipales et en libérant du temps opérationnel des FSI : réduction du temps procédural (passé de 22h à 28h selon un rapport du Sénat en 2018), et bascule des tâches indues (12 millions annuelles de tâches indues, soit 6 000 ETP selon la LOPMI 2023 : procurations, gardes statiques…). Cette pression sera exercée en amont et en aval du réseau (point de deal et commerces complices de blanchiment).

La mesure phare de cette stratégie

Assécher le narcotrafic avec le plan VIGI-NARCO

Pour compléter le Plan Douane 2030, VIGI-NARCO développe une approche intégrée permettant de traiter l'intégralité de la chaîne criminelle, de l'importateur jusqu'au consommateur. Il assure un continuum strict : les Douanes ciblent et détectent, les forces de sécurité intérieure interceptent et démantèlent les réseaux, sous la direction stratégique et judiciaire du PNACO.

Cette synergie, concentrée sur les terminaux portuaires et les frontières, garantit une réponse pénale rapide et globale avant toute dispersion des marchandises.

Il s'agit ici de faire financer l'acquisition des technologies d'investigation (drones sous-marins, cyber-infiltration) pour les forces de l'ordre par la saisie des avoirs criminels.

Combler l'asymétrie technologique et législative sur le territoire numérique

Le cyberespace est devenu la nouvelle plaque tournante du narcotrafic, caractérisé par une *« taylorisation »* du crime et une rationalité économique extrême. Pour permettre aux FSI de s'adapter à ces nouvelles méthodes, un plan de renforcement numérique (matériels, formation, cadre législatif) est impératif.

Assécher la consommation

Exiger le recouvrement immédiat des amendes forfaitaires pour consommation de stupéfiants.

La seconde amende pour possession et consommation est inscrite au casier judiciaire dans une logique de responsabilisation des individus et de *« name and shame »*.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Italie : frapper au portefeuille sans attendre la condamnation

Depuis 1982, l'article 416 bis du code pénal italien prévoit qu'en cas d'inculpation pour association mafieuse, une enquête patrimoniale est automatiquement déclenchée et la charge de la preuve inversée : c'est à la personne inculpée de justifier l'écart entre ses revenus déclarés et son patrimoine et les vérifications peuvent être étendues au cercle proche. Quarante ans après, ce dispositif a significativement ralenti la progression des réseaux mafieux en leur retirant l'accumulation patrimoniale qui assure leur pérennité. Les avoirs confisqués sont réaffectés aux communes ou à des coopératives sociales et le crime finance la reconstruction des territoires qu'il a dégradés.

Pays-Bas : bloquer le blanchiment à la source

Face à l'infiltration des réseaux criminels dans l'économie légale, les Pays-Bas ont adopté la loi BIBOB, qui permet aux maires de refuser ou retirer une licence de commerce en cas de risque avéré de blanchiment, sans attendre l'ouverture d'une enquête judiciaire. Ce levier préventif, fondé sur un critère de risque plutôt que de preuve, a efficacement bloqué l'infiltration de l'argent sale dans le tissu économique local.

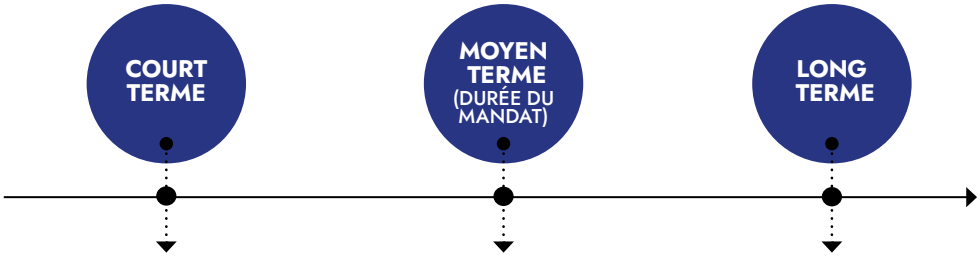
Anvers : EncroChat et le renseignement numérique comme arme de démantèlement

En 2020, l'infiltration coordonnée de la plateforme EncroChat par les forces de l'ordre européennes, dont la France et les Pays-Bas, a permis l'analyse de millions de messages chiffrés, conduisant à plus de 6 600 arrestations en Europe et la saisie de près d'un milliard d'euros en fonds illicites. Cette opération, sans précédent par son ampleur, a démontré que le démantèlement des têtes de réseau passe aussi, voire surtout, par la maîtrise du renseignement numérique.

France : la création de l'OFAST et les limites de la coordination

Si la création de l'OFfice Anti-STupéfiants visait à structurer l'action interministérielle, son efficacité se heurte aux limites de son statut institutionnel, qui ne lui confère pas l'autorité hiérarchique nécessaire sur les services partenaires (douanes, police et gendarmerie). Parallèlement, l'action opérationnelle demeure pénalisée par une profonde asymétrie technologique : les enquêteurs manquent d'outils numériques agiles face à des réseaux criminels qui exploitent massivement les moyens d'anonymisation et les messageries chiffrées.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ



Plan d'investissement en capacités de scanner pour les points d'entrée portuaires sur le territoire (hexagone et outremers).

Loi renforçant les possibilités de contrôles douaniers.

Renforcer les pouvoirs du préfet en matière de lutte contre le blanchiment.

Annonce plan VIGI-NARCO.

Recouvrement immédiat par carte bancaire des AFD pour assécher la demande de proximité.

Formation des agents sur le risque corruptif.

Réforme de l'AGRASC pour financer les dépenses d'investissement des FSI sur une partie des avoirs criminels.

Mise en œuvre du plan VIGI-NARCO.

Loi inversant la charge de la preuve pour la saisie des avoirs criminels (richesse inexpliquée).

Lancement du développement d'une infrastructure d'IA souveraine dédiée aux services de l'État (FSI et douanes).

Faire 100 % des contrôles du fret maritime par des scanners 3D.

Autofinancement d'une partie des équipements de sécurité.

Déploiement opérationnel de l'IA souveraine (analyse prédictive, croisement interministériel des données de renseignement).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela coûterait approximativement ?

De

200 à 250 M€

par an

(coûts avant avoirs criminels)

DENSIFICATION ULTRAMARINE

Le déploiement permanent de 2 500 forces de sécurité intérieure supplémentaires, dans les Outre-mer, représente un coût annuel estimé entre 150 et 200 millions d'euros. Cette enveloppe intègre la masse salariale ainsi que le plan d'investissement immobilier indispensable à l'accueil de ces renforts, englobant l'entretien des casernements de la gendarmerie tout en veillant à abonder également côté police nationale pour la modernisation de ses infrastructures.

LE BOUCLIER LOGISTIQUE PORTUAIRE (~ 45 M€)

La sécurisation des façades maritimes et la capacité d'interception exigent des investissements matériels pour les enquêteurs, en complément du plan Douane 2030. Le montant de 45 millions d'euros financera les différentes technologies : l'investigation numérique (outils de déchiffrement, IMSI catcher, logiciels de traçabilité financière) et l'interception physique (drones sous-marins d'inspection, moyens nautiques d'arraisonnement rapide, balises de géolocalisation invisibles).

UN FINANCEMENT DONT LA CHARGE SERA PROGRESSIVEMENT PRISE SUR L'ÉCONOMIE CRIMINELLE

- L'augmentation des confiscations patrimoniales (ciblage des têtes de réseaux) permettra d'équiper les FSI.
- **Hausse du recouvrement des AFD :** l'instauration du paiement immédiat par terminaux bancaires embarqués permet de résorber les pertes sèches liées au non-recouvrement actuel.

Formation : le déploiement de ces équipements doit s'accompagner d'une ligne budgétaire dédiée à la formation initiale et continue des effectifs, condition opérationnelle indispensable pour garantir la pleine maîtrise tactique et juridique de ce nouvel arsenal et d'être toujours en phase avec les nouveaux modes opératoires.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Cette stratégie implique plusieurs textes législatifs nouveaux. Cependant, la lutte contre le narcotrafic et ses effets collatéraux dans notre société reste consensuelle et permet d'obtenir des majorités de vote sans difficulté.

ARBITRAGES MAJEURS

Sécurité vs compétitivité :

- contrôler 100 % des conteneurs ralentit la logistique. Il faut assumer le risque de détournement temporaire du fret vers d'autres ports européens ;
- concentration/saupoudrage : en concentrant les FSI sur des points majeurs, on accepte de laisser certaines zones du territoire sans surveillance.

POINTS DE TENSION

Résistance sociale et administrative :

- opposition syndicale (dockers) face à la biométrie et aux fouilles accrues ;
- blocages interministériels au recentrage des missions des forces de l'ordre ;
- les nouveaux moyens technologiques reposent sur la mise en œuvre d'une IA souveraine en cours de développement ;
- devancer le déplacement de la délinquance face au redéploiement des FSI sur le terrain.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N° 2

PRIORITÉ À LA DU QUOTIDIEN

Quel parti pris ?

LE DIAGNOSTIC : L'ÉLOIGNEMENT DU TERRAIN

Malgré la hausse des budgets et des effectifs, la délinquance de rue et le sentiment d'insécurité persistent. Noyées sous la procédure et les tâches administratives, les forces de l'ordre ont progressivement déserté la voie publique.

L'ENJEU STRATÉGIQUE : RECONQUÊTE ET RÉPONSE PÉNALE

Cette voie politique repose donc sur un changement de doctrine : recruter ne suffit plus. L'autorité de l'État se restaurera par une réoccupation massive du terrain, obligatoirement suivie d'une réponse judiciaire concrète.

Cette stratégie dicte deux choix clairs :

1. **Le choix du « choc de présence » sur le terrain :** la dissuasion passe d'abord par la visibilité. Il faut libérer la police et la gendarmerie de la bureaucratie pour les redéployer massivement dans les lieux de vie et les transports. Ce retour de l'uniforme est le seul moyen d'enrayer les incivilités et de gêner les trafics locaux.

2. **Le choix de la certitude de la sanction :** l'action policière ne se suffit pas à elle-même. Remettre « du bleu » sur le terrain est inutile si la justice ne suit pas. Pour mettre fin au sentiment d'impunité, la réponse pénale doit être immédiate : la sanction doit être systématique, le jugement rapide, et la peine réellement exécutée.

SÉCURITÉ



SÉCURISER LA TRAJECTOIRE DE 8 500 RECRUTEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR RESTAURER LA COUVERTURE SÉCURITAIRE

Si plus de 5 000 recrutements ont pu être concrétisés entre 2023 et 2024, le gel budgétaire de 2025 impose un rattrapage immédiat des 3 400 postes manquants pour atteindre la cible fixée par la LOPMI. Au-delà de l'achèvement de ce socle national, cet effort doit impérativement s'accompagner d'un plan de renfort spécifique de 2 500 effectifs dédiés aux Outre-mer, affectés prioritairement à la gendarmerie nationale qui y assure 99 % de la couverture territoriale.

Augmenter le nombre d'agents ne suffit pas. Pour que ce renfort soit véritablement utile, il faut placer les effectifs là où la délinquance frappe réellement et leur fournir les bons outils technologiques.

Créer une carte sécuritaire logique

La répartition actuelle entre police et gendarmerie est dépassée. Il faut renforcer le maillage de la gendarmerie, qui couvre déjà 95 % de la métropole et jusqu'à 99 % des Outre-mer. Ce renforcement passe par des mesures concrètes : rénover le parc immobilier des casernes pour restaurer leur attractivité, et combler en priorité les effectifs manquants dans les unités existantes avant de disperser les ressources dans les 239 nouvelles brigades prévues par la LOPMI (cible de viabilité : 15 militaires). En parallèle, il faut confier les petites circonscriptions à la gendarmerie afin de recentrer la police nationale sur son cœur de métier : les agglomérations et les zones périurbaines à forte densité criminelle.

Déployer des effectifs fixes pour l'Outre-mer

Face aux crises, l'État réagit en envoyant des renforts temporaires depuis l'Hexagone. Il faut créer des postes permanents, adaptés au vrai niveau de criminalité et la physionomie des territoires, pour permettre aux agents de mener de véritables enquêtes de terrain et libérer nos forces mobiles pour l'Hexagone.

Utiliser l'Intelligence artificielle pour décupler nos forces

L'expérimentation de la vidéo algorithmique lors des Jeux Olympiques de 2024 a prouvé son efficacité. Il s'agit de s'appuyer sur ce

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

succès et d'assouplir le cadre européen pour utiliser pleinement ces technologies intelligentes, en les associant au déploiement de la vidéoprotection et de la lecture de plaques d'immatriculation (LAPI). Enfin, l'État devra imposer l'interopérabilité immédiate des caméras communales avec les services d'enquête, en conditionnant le versement des subventions locales (FIPD) au respect de cette mise en réseau.

IDÉE N°1 DU DÉBAT

RÉPARTIR LES FORCES SUR LE TERRAIN POUR RASSURER, DISSUADER ET RÉAGIR

L'objectif est d'inverser d'urgence le ratio de présence sur la voie publique (actuellement 32,4 % pour la police et 44 % pour la gendarmerie) en maximisant le temps opérationnel.

Éliminer les tâches indues

Transférer 100 % des escortes judiciaires classiques à l'administration pénitentiaire, systématiser la visioconférence et déléguer les gardes statiques sans sensibilité particulière à la sécurité privée (bâtiments administratifs non critiques). Supprimer la prise en charge des urgences médicales et sociales (gestion de l'Ivresse Publique et Manifeste – IPM, attentes aux urgences pour les certificats de garde à vue, levées de corps).

Alléger la procédure et garantir la sanction

Densifier le recours aux amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour sanctionner les délits du quotidien, tout en réformant leur recouvrement. Le paiement immédiat, *via* des terminaux bancaires embarqués par les patrouilles, doit devenir la norme. En cas d'impossibilité, le contrevenant disposera d'un délai très court (72 heures) pour s'acquitter de la somme, sous peine de voir l'amende annulée au profit de l'ouverture automatique d'une procédure judiciaire classique. Parallèlement, l'achèvement de la Procédure Pénale Numérique (PPN) reste impératif pour fluidifier le traitement des dossiers de bout en bout.

Provoquer un choc technologique et cyber

Il s'agit ici de déployer l'IA pour automatiser la rédaction des actes et sécuriser la procédure. En complément, l'État doit doter les forces de l'ordre d'une application de terrain intuitive sur téléphone de service. Ce dispositif permettrait à l'enquêteur d'alimenter la procédure en temps réel et de ne pas avoir à tout retranscrire dès son retour à l'unité : reconnaissance vocale pour la description des faits, scan des pièces d'identité et géolocalisation native des actes. Cette automatisation réduirait la charge administrative tout en fiabilisant la saisie des éléments de preuve. En parallèle, un choc capacitaire est indispensable avec le recrutement de 1500 cyber-patrouilleurs, répartis pour un tiers aux plateformes centrales de la police nationale (Pharos, Thésée) et pour deux tiers à la densification du maillage territorial de la gendarmerie pour appuyer ses 10000 cyber-enquêteurs.

Fidéliser et équiper

Valoriser financièrement les 5000 postes d'OPJ vacants, moderniser les commissariats et les brigades de gendarmerie, et financer le renouvellement de la flotte automobile *via* la location longue durée (LLD) et les avoirs confisqués par l'AGRASC.



TOLÉRANCE ZÉRO ET SYSTÉMATISATION DE LA RÉPONSE PÉNALE POUR TOUTE ATTEINTE À UN REPRÉSENTANT DE L'ORDRE

La reconquête de l'espace public exige de restaurer l'autorité de l'État par une réponse implacable face à toute violence dirigée contre ses représentants. Ce choc d'autorité repose sur trois piliers :

Organiser une réponse pénale systématique

L'uniforme ne doit plus jamais être une cible. La doctrine pénale doit imposer une « tolérance zéro » : toute agression, physique ou verbale, contre un représentant de l'autorité publique déclenchera systématiquement une comparution immédiate. La sévérité des condamnations prononcées par les magistrats du siège devra être à la hauteur de la violence subie par ceux qui s'engagent sur le terrain.

Garantir un continuum police-justice ininterrompu

L'organisation en silos doit cesser pour garantir une chaîne pénale fluide. Le travail d'interpellation mené sur la voie publique ne prend tout son sens que s'il s'articule en parfaite synergie avec l'autorité judiciaire, assurant ainsi une exécution rapide des peines pour mettre fin à l'impression de laxisme.

Instiller la « peur du gendarme »

L'autorité s'incarne par le professionnalisme des forces, mais elle s'inculque également dès le plus jeune âge. Cela nécessite de réintégrer l'éducation civique pour sanctuariser le respect de la loi et de l'uniforme sur tout le territoire.

La mesure phare de cette stratégie

COMPARUTION IMMÉDIATE ET TOLÉRANCE ZÉRO POUR CEUX QUI PORTENT ATTEINTE À UN REPRÉSENTANT DE L'ORDRE

L'uniforme de la République ne doit pas être une cible. Pour restaurer l'autorité de l'État sur la voie publique, la doctrine pénale doit imposer une « tolérance zéro » systématique : toute agression contre un représentant des forces de l'ordre déclenche obligatoirement une procédure de comparution immédiate. Cette réponse, rapide et ferme, garantit une exécution effective des peines, brisant ainsi le sentiment d'impunité. En articulant cette rigueur pénale avec une éducation civique exigeante dès le plus jeune âge, cette mesure sanctuarise le respect de la loi et l'exemplarité de ceux qui s'engagent sur le terrain.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Sur le volet social, le déploiement des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) a prouvé son efficacité. Intégrés aux unités, ils absorbent les situations de détresse (conflits intrafamiliaux, voisinage, errance) qui ne relèvent pas du pénal. Toutefois, ce modèle reste précaire et son déploiement très inégal. Cette carence est particulièrement critique dans les Outre-mer : alors que les violences liées au contexte socio-économique y sont massives, ces professionnels font cruellement défaut, laissant les forces de l'ordre seules face à la misère sociale.

Le modèle britannique *« Right Care, Right Person »*

Au Royaume-Uni, la police consacrait un temps disproportionné à gérer des crises de santé mentale. La mise en place d'un protocole a acté le refus de la police d'intervenir sur des urgences purement médicales ou psychiatriques s'il n'y a pas de risque immédiat pour la vie. Résultat, les appels sont directement déviés vers les services de santé spécialisés. Les forces de l'ordre ont ainsi récupéré des marges de manœuvre pour mieux occuper le terrain (à titre d'exemple, la police de Humberside a récupéré près de 1500 heures de patrouille par mois, réaffectées à la lutte contre la délinquance).

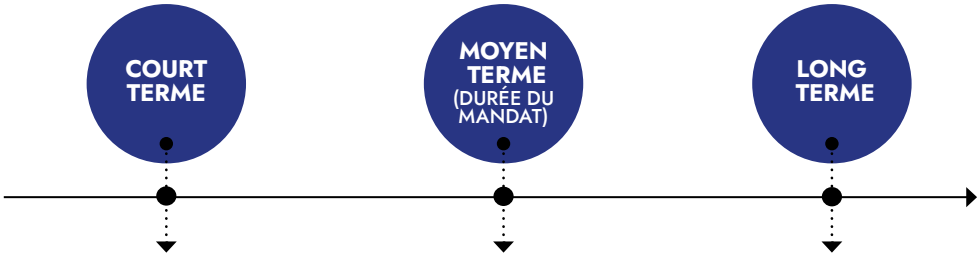
Canada (Ontario) : simplification de la procédure pénale

Afin d'alléger la charge administrative, les services de police ont généralisé la « rédaction abrégée » pour les délits mineurs, tels que le **vandalisme, les dégradations légères ou les troubles à l'ordre public.** Les enquêteurs ne remplissent plus des rapports exhaustifs, mais utilisent des formulaires structurés concentrés sur les éléments probants essentiels. Cette méthode permet de réduire significativement le temps de traitement administratif par dossier, libérant ainsi des heures précieuses pour **le retour en patrouille des effectifs.**

France : IA et aide à l'enquête

L'usage de l'intelligence artificielle permet désormais une analyse automatisée des grands volumes de données (téléphonie, flux financiers, documents saisis). Ces outils extraient et synthétisent les éléments probants essentiels, libérant les enquêteurs des tâches chronophages de lecture manuelle pour leur permettre de se concentrer sur l'exploitation opérationnelle des dossiers. Toutefois, ces outils se limitent strictement aux actes techniques et ne se substituent pas au travail de rédaction des enquêteurs, dont la plume reste indispensable pour la caractérisation des infractions.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ



Circulaire interministérielle suspendant les missions périphériques (transferts psychiatriques, IPM).

Instruction de fermeté absolue (« tolérance zéro ») aux parquets et préfectures, imposant la comparution immédiate pour toute agression contre les forces de l'ordre.

Lancement d'un plan d'investissement immobilier d'urgence (rénovation des commissariats et casernements), préalable absolu à l'accueil de nouveaux effectifs.

Sécuriser la trajectoire des 8 500 ETP supplémentaires prévus par la LOPMI.

Sédentariser les FSI dans les Outre-mer.

Finalisation de la Procédure Pénale Numérique (PPN) et imposition d'un circuit 100 % dématérialisé entre tribunaux et unités, supprimant définitivement les transmissions par courrier physique.

Lancement de la refonte de la carte police/gendarmerie.

Achèvement du redécoupage territorial national.

Déploiement complet du « Plan Outre-mer 2030 » avec des effectifs ajustés sur la criminalité réelle.

Résorption définitive des vacances de postes (notamment la filière investigation et les OPJ).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela coûterait approximativement ?

De

300 à 500 M€

par an

Un volet législatif et pénal à coût nul. Toute la refonte procédurale et juridique (systématisation des comparutions immédiates, interdiction des missions périphériques, circulaires de politique pénale) ne nécessite aucun budget supplémentaire. Il s'agit d'un investissement purement normatif, dont le seul coût réside dans le temps consacré par le législateur et le gouvernement pour rédiger et voter ces dispositions.

UNE RÉORGANISATION TERRITORIALE À LA RENTABILITÉ STRUCTURELLE

Le coût immédiat du redécoupage de la carte police/gendarmerie se limite à la logistique de transfert et aux primes de mobilité. Sur le long terme, cette bascule génère des économies majeures sur la masse salariale. Le régime de la gendarmerie (logement en caserne et astreintes à domicile) permet en effet de couvrir un secteur de voie publique avec un ratio d'effectifs nettement inférieur au régime cyclique de la police nationale (un volume de 100 policiers peut ainsi être compensé par environ 25 à 30 gendarmes pour garantir une continuité de service équivalente). Une enveloppe de transition de 30 à 50 millions d'euros sur la durée du mandat serait réaliste pour accompagner ce transfert.

UN BUDGET TRANSFÉRÉ VERS LA SANTÉ ET LE SOCIAL

Pour libérer les forces de l'ordre, le financement d'équipes médicales mobiles (type SAMU social/psychiatrique) disponibles 24h/24 sur l'ensemble des départements nécessiterait le déploiement de dizaines d'unités de terrain. À l'échelle nationale, cet effort transféré sur le budget de la Santé peut être estimé entre 100 et 150 millions d'euros par an.

CE QUI EST DÉJÀ FINANCÉ (COÛT NUL POUR LE NOUVEAU PROJET)

Le recrutement des 8 500 effectifs supplémentaires est déjà budgété dans la trajectoire de la LOPMI 2023-2027. Le coût de cette mesure est donc de 0 € en dépense nouvelle ; il s'agit simplement de sécuriser des crédits existants.

La sédentarisation Outre-mer (2 500 ETP) : enveloppe annuelle comprise entre 150 et 200 millions d'euros.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Faisabilité technique et juridique forte puisque les lois existent et que les financements ont été garantis par la LOPMI.

Faisabilité politique plus faible dépendant à la fois du courage gouvernemental, de la stricte application de la loi par les juges et de l'accompagnement responsable par les médias.

ARBITRAGES MAJEURS

Répartition des Forces de Sécurité Intérieures sur le territoire.

Choix entre priorités sécuritaires et clémence sociale.

Bras de fer interministériel afin que les ministères de la Santé et des Affaires sociales assument financièrement et humainement la charge des urgences de voie publique.

POINTS DE TENSION

Oppositions politiques locales au redécoupage territorial (maires refusant la fermeture d'un commissariat au profit d'une brigade de gendarmerie).

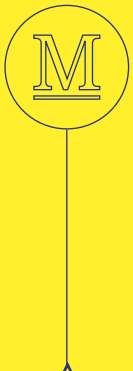
Oppositions des syndicats de police.

Capacité d'absorption du système hospitalier (pénurie de lits en psychiatrie).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

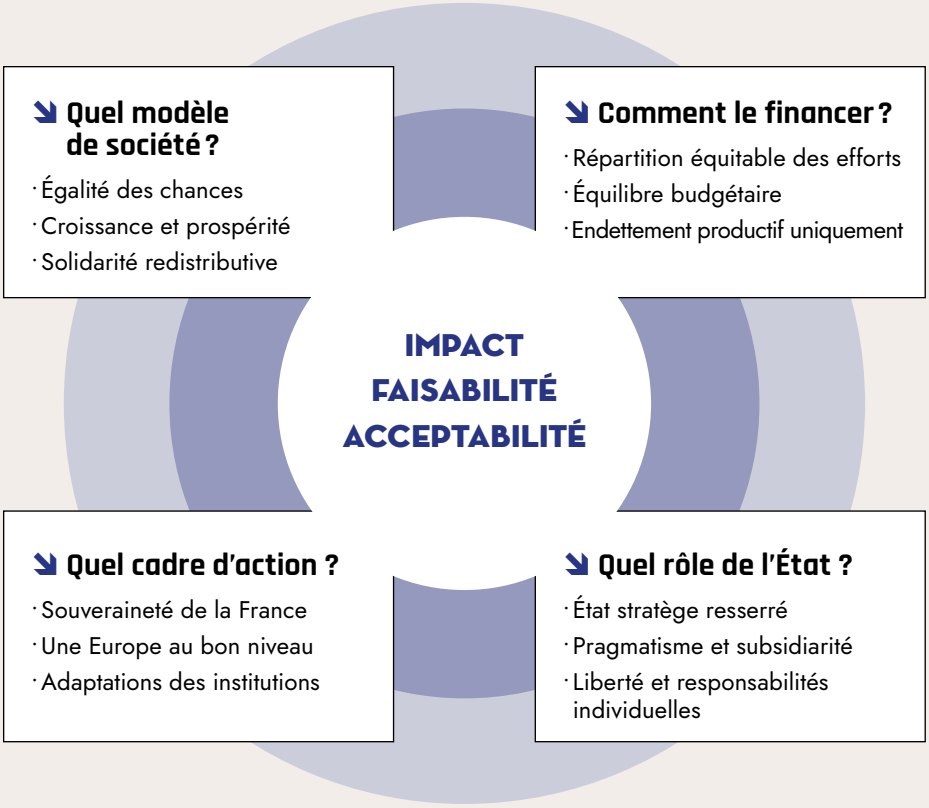
PARTIE 3



LA RECOM-MANDATION DE MONTAIGNE

NOS PRINCIPES D'ARBITRAGES

Pour ses propres recommandations, l'Institut Montaigne a structuré sa grille de réflexion selon les principes suivants :



LA VOIE CHOISIE PAR L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTRE RECOMMANDATION

UN NOUVEL ARBITRAGE SÉCURITAIRE



POURQUOI CETTE VOIE ?

L'inflation des textes législatifs (plus de 60 lois depuis le début des années 2000) et la hausse constante des budgets (+ 38 % en dix ans) démontrent que la crise de la sécurité intérieure en France n'est pas un problème de moyens, mais un problème de méthode. Le paradoxe sécuritaire français est là : l'État injecte des ressources record sans parvenir à enrayer la mutation des violences et l'explosion du sentiment d'insécurité.

Dans les faits, le pilotage politique est doublement entravé :

- **une instabilité ministérielle chronique :** avec une durée d'exercice moyenne des ministres de l'Intérieur d'environ 1 an et 5 mois depuis 2014, mener des réformes sur le temps long s'avère presque impossible ;
- **une administration policière repliée sur elle-même :** le poids des syndicats de police a installé une culture de cogestion (sur l'avancement ou les mutations) qui verrouille les réorganisations imposées par le haut, tandis que la peur du blocage opérationnel (arrêts maladie massifs, grèves du zèle) paralyse le pouvoir politique.

Or, la gravité de la situation et la convergence des menaces – hybridation du narcotrafic, explosion de la cybercriminalité, rajeunissement et hyperviolence des délinquants – imposent de rompre avec l'organisation en silos de nos administrations. **La sécurité ne peut plus être le monopole des seuls ministères de l'Intérieur et de la Justice. Parce qu'elle est le fondement même du pacte républicain, elle exige un engagement interministériel total, arbitré directement par le Premier ministre.** Qu'il s'agisse de traiter le parcours d'un mineur isolé, de bloquer le blanchiment ou de réinvestir un quartier, l'action doit mobiliser simultanément les leviers policiers, judiciaires, sociaux, éducatifs et sanitaires. La sécurité doit sortir de son isolement sectoriel : elle est l'affaire de tous.

La priorité absolue n'est donc plus budgétaire, mais institutionnelle : il faut restaurer la capacité des responsables politiques à piloter l'action de sécurité intérieure, restaurer l'autorité de l'État et reconquérir le terrain.

Deux principes ont guidé notre choix :

1 RESTAURER LA PRIMAUTÉ ET LA RESPONSABILITÉ DU POLITIQUE

Bâtir une politique publique de sécurité lisible, pilotée par la donnée sur le temps long, et évaluable devant les citoyens et leurs représentants. Cela suppose une exigence de transparence et une feuille de route gouvernementale claire.

2 ADAPTER L'OUTIL RÉGALIEN SANS L'AFFAIBLIR

Conserver les atouts historiques du modèle français – notamment la dualité fonctionnelle et le statut militaire de la gendarmerie, gages de résilience face aux crises – tout en le modernisant pour briser l'asymétrie technologique et procédurale face aux réseaux criminels.

AXE 1

UN PACTE DE GOUVERNEMENT ET DE PROXIMITÉ AUTOUR DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

↘ Faire de la sécurité un engagement interministériel piloté par Matignon

La sécurité ne peut plus se limiter au seul ministère de l'Intérieur. Le Premier ministre doit établir une feuille de route interministérielle dès la formation du gouvernement. Véritable pacte de gouvernement, elle engage l'ensemble des ministres, chacun dans son domaine de responsabilité, et permet, au-delà de la construction d'un couple « police-justice », d'associer autour de la politique de sécurité les autres ministères stratégiques – la Santé, l'Éducation, le Numérique et les Outre-mer – afin de traiter les causes et les conséquences de la délinquance dans leur globalité. Cette feuille de route appelle un pilotage et une culture du résultat, sortant des simples logiques d'effectifs. Cette exigence de résultat doit se traduire par une évaluation annuelle devant la représentation nationale pour éclairer le débat préalable au vote du budget, assurant ainsi que chaque euro investi produit un impact mesurable pour les citoyens.

↘ Anticiper les trajectoires nouvelles de la criminalité

En complément de la logique purement capacitaire et comptable de la LOPMI, un exercice de type **Livre Blanc de la sécurité serait à effectuer, en associant tous les acteurs publics et privés de la sécurité sur le terrain,** en amont des exercices budgétaires afin d'alimenter la LOPMI de manière circonstanciée et adaptée à l'évolution des menaces.

↘ Organiser les Forces de sécurité intérieures selon 3 grandes catégories

- **Redistribuer les forces nationales sur le territoire (voir AXE 3) :** police et gendarmerie.
- **Renforcer la complémentarité** entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure pour renforcer la présence policière sur le terrain.
- **Mieux contrôler les sociétés de sécurité privées** et les 200 000 employés qu'elles déploient sur le terrain en structurant une direction de la sécurité privée au sein du Ministère de l'Intérieur chargée d'organiser leur conformité.

↘ Faire des Maires les piliers de la coproduction de sécurité

Aujourd'hui, les maires ont peu d'information alors qu'ils sont en première ligne. Il est indispensable de mieux les associer à la gestion sécuritaire de leur commune. Il faut opérationnaliser la réponse sécuritaire au plus près du terrain :

- **mensualiser les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance associant maires, préfets, forces de l'ordre, parquet ;**
- **impliquer les maires dans la réponse pénale de proximité.** Face à la petite délinquance et aux incivilités, il faut leur redonner des leviers d'action concrets : systématisation des rappels à l'ordre, facilitation des mesures de réparation au profit de la commune et développement des TIG au sein des services de la ville.

↘ Protéger ceux qui nous protègent

La politique pénale doit mettre en œuvre une tolérance zéro concernant les agressions contre les forces de l'ordre. Celles-ci doivent faire l'objet d'une comparution immédiate. Les aménagements de peines pour ces délits seront limités, et des peines minimales incompressibles établies, *via* une modification législative du Code pénal et du Code de procédure pénale. Cette approche doit s'accompagner d'une exigence de transparence et d'exemplarité de la part des forces de l'ordre pour prévenir et sanctionner les manquements.

↘ Créer un vrai statut pour les repentis

Pour briser la loi du silence, l'État doit garantir une protection physique (sur le modèle du *« Witness program »* américain) pour inciter les témoins et les membres des réseaux à coopérer avec les enquêteurs contre les cibles les plus dangereuses.

AXE 2

DÉSENTRAVER L'ACTION DE L'ÉTAT

Pour restaurer l'autorité de l'État, il faut que nos effectifs, nos lois et nos outils correspondent aux menaces réelles. Il ne s'agit pas de dépenser encore plus mais de mieux utiliser ce que nous avons, en supprimant la paperasse et en adoptant les nouveaux outils technologiques existants.

↘ Refondre le Code de la Sécurité Intérieure

Pour rendre nos policiers et gendarmes plus efficaces et garantir que les peines soient réellement appliquées.

- **Simplifier le droit :** l'empilement des textes, souvent votés en réaction à l'actualité (« un fait divers, une loi ») a rendu le CSI illisible. Tout est désormais prioritaire et les menaces ne sont plus hiérarchisées, elles se définissent au gré des faits divers.
- **Autoriser l'exploitation des nouvelles technologies pour des usages encadrés et spécifiques** (vidéoprotection algorithmique, reconnaissance faciale ciblée, croisement massif de données par intelligence artificielle). Il ne s'agira pas de généraliser l'usage de la vidéosurveillance mais de la mobiliser sur des cibles criminelles précises (un terroriste en fuite, un criminel dangereux). Le Conseil constitutionnel devra être saisi pour l'autoriser afin de garantir le respect des libertés individuelles.

↘ Libérer le temps des enquêteurs en simplifiant la procédure pénale : le poids de la procédure étouffe les enquêteurs, paralyse l'action publique et éloigne les forces de sécurité du terrain. Il convient de finaliser la simplification radicale des cadres d'enquête, de numériser de bout en bout la chaîne pénale et supprimer les actes chronophages ne participant à la garantie des libertés fondamentales. Remettre les enquêteurs sur le terrain et non derrière des écrans.

↘ Revoir les procédures pénales touchant à la sécurité des enfants afin de garantir un temps de traitement rapide dans le cadre de violences sexuelles. Rendre obligatoire et systématique la consultation du FIJAIS (Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) par les maires et les responsables associatifs concernés.

Les outils : mieux s'équiper face à l'évolution de la cybercriminalité

↘ Créer autour de l'Unité Nationale Cyber un grand commandement unifié dédié à l'enquête judiciaire cybercriminelle regroupant les compétences de l'OFAC (police) et de la gendarmerie. Cette synergie inter-services permettra d'investir dans l'IA, de former les agents de manière commune et d'acquérir du matériel de pointe pour garder une longueur d'avance sur les réseaux criminels. Un outil capacitaire puissant est la condition indispensable pour mener une action coercitive face à l'explosion du cyberharcèlement et de la pédocriminalité, en imposant une obligation de coopération immédiate aux grandes plateformes hébergeuses et en assurant une réponse pénale implacable pour protéger les victimes les plus vulnérables.

↘ Renforcer la lutte contre l'argent du crime :

- **Renforcer les capacités de TRACFIN** Agence spécialisée dans le renseignement financier aux effectifs réduits (230 ETP), Tracfin doit être renforcée (+30 ETP) pour

prendre l'avantage dans la lutte contre le financement du crime.

➘ **Frapper les trafiquants à travers leurs finances pour financer la lutte contre le crime :** sur le modèle britannique des *Unexplained Wealth Orders* (injonctions pour richesse inexpliquée), les têtes de réseaux devront justifier l'origine légale de leurs biens. S'ils en sont incapables, leur patrimoine est immédiatement saisi. Cet argent sale confisqué sera ensuite directement réinvesti pour acquérir des équipements technologiques de pointe pour les enquêteurs (scanners mobiles, drones, matériel cyber).

AXE 3

REPRENDRE LE CONTRÔLE DU TERRAIN

La méthode actuelle qui répartit les effectifs en fonction de la population est obsolète. Elle se révèle inadaptée face aux défis complexes et aux étendues ultramarines. **Le déploiement doit être guidé par une règle simple : envoyer la force la mieux adaptée à chaque type de territoire et de délinquance.**

➘ **Redessiner la carte de la sécurité selon la réalité opérationnelle des territoires**

Ce redéploiement, mené en concertation avec les élus locaux, doit confier chaque secteur à la force la mieux adaptée pour le gérer :

- **La Police nationale, force de concentration urbaine :** conçue pour la forte densité et les interventions rapides, elle a vocation à se concentrer sur les gros pôles urbains.
- **La Gendarmerie nationale, force armée de couverture des territoires :** experte dans la maîtrise des espaces et des flux et le maillage de proximité dans les zones rurales et les villes moyennes.

➘ **Défendre le modèle français de double statut à la fois civil pour la police et militaire pour les gendarmes**

Ce double statut ne reprend pas la directive européenne d'uniformisation du temps de travail des FSI de 2003 et sanctuarise pour la gendarmerie un statut de force armée mobilisable à tout moment et organisée en cas de crise grave.

➘ **Reprendre le contrôle des quartiers :** pour mettre fin au sentiment de zones de non-droit (« quartiers de reconquête républicaine »), autoriser l'intervention, y compris le recours à la force, des FSI dans une logique de rétablissement de l'ordre public.

➘ **Rendre la visioconférence obligatoire avant le jugement et rendre autonome l'administration pénitentiaire pour les transfèrements**

La visioconférence doit devenir la norme pour l'intégralité des actes préalables au procès (auditions, instructions, prolongations de détention). Le déplacement physique du détenu est ainsi limité au seul jugement. Pour assurer ces audiences, l'administration pénitentiaire doit pouvoir agir en totale autonomie : cela implique de doter ses personnels d'un armement adapté et de consolider les Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS) afin qu'elles sécurisent elles-mêmes leurs convois. **L'appui des forces de sécurité intérieure ne doit plus être la règle mais l'exception, réservée exclusivement à l'escorte des criminels les plus dangereux.**

AXE 4

AGIR SUR LES VULNÉRABILITÉS GÉOGRAPHIQUES

➘ **Développer un Plan VIGI-NARCO**

Ce plan, sur le modèle de VIGIPIRATE, propose une stratégie de contrôle à la fois

global et territorial, concentrant les efforts car entraînant des faits de délinquance multi profils.

Contrôle des points d'entrée et des flux

Renforcer les capacités de détection sur les points d'entrée portuaires afin de traiter l'intégralité de la chaîne criminelle, de l'importateur jusqu'au consommateur, avec une synergie interministérielle : les Douanes ciblent et détectent, les forces de sécurité intérieure interceptent et démantèlent les réseaux, sous la direction stratégique et judiciaire du PNACO. **Traquer en continu les vendeurs** en coordonnant en temps réel avec les polices municipales, avec un déploiement de caméras mobiles pour permettre d'anticiper et de contrer les déplacements des trafiquants.

↘ Renforcer l'application de la loi pour entraver la rentabilité du narcotrafic

Sans traiter ici les **enjeux de santé publique et d'addiction qui méritent une approche à part** basée sur la littérature scientifique en matière de sortie d'addictologie, il s'agit ici de traiter strictement le volet policier :

- Pénaliser le non-paiement de l'amende forfaitaire délictuelle (impossibilité de renouveler sa carte d'identité, passeport ou carte grise en cas de non-paiement, suspension du permis de conduire, mise en fourrière immédiate du véhicule en cas d'achat au volant).
- **Sanctionner la récidive :** la loi instaurera un plafonnement strict à deux AFD autorisées. Une fois ce plafond atteint, tout nouveau délit entraînera un placement en garde à vue et un renvoi devant le tribunal.

↘ Renforcer les effectifs de sécurité là où les vulnérabilités augmentent

- Combler les manques d'effectifs FSI pour maintenir une pression constante sur le terrain. Pour cela, **investir notamment dans les casernes de gendarmerie** qui incarnent la permanence de l'État sur l'ensemble du territoire.
- **Déployer une force additionnelle de 2 500 gendarmes dans les Outre-mer** afin de rompre avec la logique coûteuse des renforts mobiles temporaires. Ce rééquilibrage enverra un signal dissuasif de présence continue et permettra de tisser un lien de confiance avec la population locale. L'accueil de ces renforts fixes nécessite impérativement le financement d'un plan d'investissement immobilier adapté.

↘ Accorder une attention particulière aux violences sexuelles et intrafamiliales

Afin de réagir immédiatement dès le dépôt d'une plainte, le continuum police-justice doit être drastiquement accéléré. Actuellement, la transmission des procédures entre les tribunaux, ainsi qu'entre les magistrats et les forces de sécurité intérieure (brigades et commissariats) s'effectue par courrier physique. Cette lenteur matérielle rallonge considérablement les délais d'enquête sur des dossiers nécessitant pourtant une intervention d'urgence. Il est donc indispensable d'imposer un circuit de transmission 100 % numérique des dossiers judiciaires pour garantir la rapidité des actes d'enquête et la protection des victimes.

FEUILLE DE ROUTE

DANS LES 100 PREMIERS JOURS

LE CHOC D'AUTORITÉ ET DE SIMPLIFICATION

L'objectif est de poser un cadre politique fort sans attendre le vote de nouvelles lois complexes, en utilisant les leviers d'action immédiatement disponibles pour remettre les effectifs sur le terrain.

Désentraver l'action opérationnelle

Émission d'une circulaire interministérielle (Intérieur, Santé, Justice) actant le désengagement des FSI de la gestion des missions périphériques (ivresse publique, urgences médicales). Ce texte fixera le calendrier d'un transfert progressif de ces responsabilités vers les structures sanitaires à moyen terme, le temps d'organiser la montée en puissance des équipes médicales dédiées.

Protéger les représentants de l'État

Diffusion d'une directive stricte de politique pénale par la Chancellerie, imposant aux parquets la systématisation de la comparution immédiate pour toute agression envers un membre des forces de sécurité ou un maire.

Lancer l'effort matériel

Déployer un plan d'investissement immobilier d'urgence. Cet effort doit être strictement équilibré pour moderniser à la fois les commissariats de la police nationale en zone urbaine et les casernements de la gendarmerie dans les territoires.

DURANT LE MANDAT

LE DÉPLOIEMENT CAPACITAIRE ET LA TRANSFORMATION PROCÉDURALE

Réorganisation territoriale et renforts

Lancement opérationnel du redécoupage de la carte de sécurité (Police/Gendarmerie) pour optimiser la présence sur la voie publique. Sécurisation de la trajectoire des 8 500 effectifs prévus par la LOPMI et sédentarisation des renforts permanents dans les Outre-mer.

La judiciarisation du renseignement et VIGI-NARCO

Mise en œuvre opérationnelle du plan VIGI-NARCO dans les terminaux portuaires et sur les façades maritimes. Adoption du cadre législatif inversant la charge de la preuve pour confisquer les avoirs criminels (richesse inexpliquée).

La révolution numérique de la chaîne pénale

Achèvement de la Procédure Pénale Numérique (PPN) garantissant le « zéro papier » et la transmission immédiate entre les forces de l'ordre et la justice. Lancement du développement de l'infrastructure d'Intelligence Artificielle souveraine dédiée à l'investigation.

Refonte du CSI pour simplifier la procédure pénale

À PLUS LONG TERME

L'ANCRAGE DES RÉFORMES STRUCTURELLES

Pleine capacité du bouclier technologique

Atteinte de l'objectif de contrôle massif du fret maritime *via* les scanners 3D de nouvelle génération et l'analyse prédictive. Déploiement complet de l'IA souveraine au profit du continuum interministériel de sécurité.

Achèvement des bascules structurelles

Finalisation du redécoupage territorial national. Résorption définitive des vacances de postes, en particulier le comblement de la filière investigation (officiers de police judiciaire) tant pour la police nationale que pour la gendarmerie.

Autonomie financière

Pérennisation du modèle de financement de l'équipement de pointe des forces de sécurité intérieure grâce à la réaffectation systématique des avoirs confisqués par l'AGRASC (capacité d'autofinancement matériel par l'économie criminelle).

COÛT ET RESSOURCES

500 M€

financés par la saisie des avoirs criminels

Fourchette basse : 0,4 Md€ / an
Fourchette haute : 0,6 Md€ / an

NOTRE RECOMMANDATION MARQUE UNE RUPTURE

Il s'agit moins d'allouer des milliards d'euros supplémentaires que d'optimiser l'existant et d'améliorer la méthode. L'effort financier nouveau se limite à des investissements capacitaires de pointe et à des redéploiements géographiques ciblés. Les 8 500 recrutements supplémentaires sont d'ores et **déjà couverts** par la trajectoire budgétaire de la LOPMI.

- 30 ETP supplémentaires pour Tracfin : 3,5 à 4 M€.
- 2 500 personnels dans les Outre-mer : 150 à 200 M€, infrastructures et maintien en condition opérationnelle inclus.
- Spécialisation des 1 500 cyber-patrouilleurs (prélevés sur les effectifs existants) : 5 à 10 M€ / an.
- **Bouclier technologique VIGI-NARCO : (45 M€ d'investissement initial, puis 5 à 10 M€ / an pour la formation et le maintien en condition opérationnelle).**
- Redécoupage territorial : 30 à 50 millions d'euros (déménagements, logistique, adaptation des locaux, achat de véhicules adaptés et l'aménagement des locaux pour les nouvelles équipes mobiles par le ministère de la Santé).
- 100 et 150 millions d'euros au titre des transferts de charges nets vers le ministère de la Santé.

Une grande partie de ces dépenses d'investissement capacitaires a vocation à être financée par la saisie sur les avoirs criminels.

UN MODÈLE DE FINANCEMENT INNOVANT ET INCITATIF

Frapper le portefeuille criminel (Fonds de concours AGRASC)

Le renversement de la charge de la preuve (richesse inexpliquée) augmentera mécaniquement le volume des confiscations. Une réaffectation fléchera ces avoirs criminels directement vers l'équipement de pointe des enquêteurs (scanners, moyens cyber). Ce retour sur investissement tangible constituera un levier de motivation direct pour les unités.

L'optimisation du recouvrement immédiat (AFD)

La généralisation des terminaux de paiement embarqués pour les amendes forfaitaires délictuelles (usage de stupéfiants) mettra fin aux pertes sèches actuelles liées au non-recouvrement, générant des recettes immédiates tout en asséchant la demande locale.

INDICE D'ACCEPTABILITÉ CITOYENNE

Afin de mesurer l'acceptabilité des réformes proposées, **l'Institut Montaigne et Verian** ont développé un Indice d'Acceptabilité Citoyenne, noté de 0 à 10.

Cet indice synthétise trois dimensions essentielles de l'acceptabilité d'une réforme : son impact perçu pour la société, sa légitimité et son acceptabilité morale, ainsi que l'adhésion personnelle qu'elle suscite.

SÉCURITÉ INTÉRIEURE : UN NOUVEL ARBITRAGE SÉCURITAIRE



Il est calculé à partir des réponses des Français à trois questions posées après présentation de chaque projet de réforme. **Plus le score est élevé, plus la réforme est jugée acceptable par les citoyens.**

Les résultats sont issus d'une enquête en ligne réalisée en août et septembre 2026 auprès d'un échantillon de 1500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

SOURCES

Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberespace (COMCYBER-MI). (2025). *Rapport annuel sur la cybercriminalité. Ministère de l'Intérieur.*

Conseil d'État. (s. d.). *Étude annuelle sur la sécurité juridique.*

Cour des comptes. (2013). *Rapport public thématique sur la révision générale des politiques publiques (RGPP).*

Cour des comptes. (2023). *Rapport sur la crise de la filière investigation.*

Cour des comptes. (s. d.). *Rapports d'exécution budgétaire (Mission Sécurités, programme 176).*

CEPII La Lettre (2023), *Immigration et délinquance : réalités et perceptions*, Arnaud Philippe et Jérôme Valette.

Direction de l'administration pénitentiaire (DAP). (s. d.). *Données de l'administration pénitentiaire.* Ministère de la Justice.

Dominati, P. (2024). *Rapport n° 34 (2024-2025) fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2023 : Sécurités (Gendarmerie nationale – Police nationale).* Sénat.

Inspection générale de la police nationale (IGPN). (2022). *Rapport d'activité.* Ministère de l'Intérieur.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). (s. d.). *Données démographiques (population totale).*

Ministère de l'Intérieur. (s. d.). *Documents annexés aux projets de loi de finances (PLF).*

Ministère de l'Intérieur. (s. d.). *Projet de loi de finances : Rapport annuel de performances « Sécurités ».*

Ministère de la Justice. (s. d.). *Annuaire statistique de la Justice.*

Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS). (s. d.). *Bilans annuels.*

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). (2025). *Insécurité et délinquance en 2025 : une première photographie. Ministère de l'Intérieur.*

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). (2026, février). *Victimes de violences physiques et sexuelles enregistrées.* Ministère de l'Intérieur.

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). (s. d.). *Interstats Analyse n° 73.* Ministère de l'Intérieur.

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). (s. d.). *Enquête nationale de victimation : vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS).*

Ifop et Fiducial. (s. d.). *Enquêtes d'opinion sur le sentiment d'insécurité.*

New York Civil Liberties Union (NYCLU). (2013). *Rapports annuels basés sur les registres du NYPD* [Données citées lors du jugement fédéral Floyd v. City of New York].

Secrétariat général du Gouvernement. (s. d.). *Historique des décrets de nomination.* Légifrance.

IDÉE DU DÉBAT N° 1

Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI). (2024). *Bilan annuel des douanes*.

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT). (2024). *Données annuelles sur les prix des stupéfiants*.

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT). (2025). *Drogues et addictions, chiffres clés 2025*.

Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI). (s. d.). *Plan Douane 2030*. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

IDÉE DU DÉBAT N° 2

Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL). (s. d.). *Rapport sur la garde de personnes privées de liberté et les tâches indues*.

Sénat. (2018). *Rapport d'information sur le malaise des forces de sécurité intérieure*.

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

Daubet, R. (dir.) et Goulet, N. (2025, juin). *Rapport de la commission d'enquête sur le narcotrafic* (Rapport du Sénat n° 757, tome 1, p. 198). Sénat.

les REPÈRES de MONTAIGNE

Cette note, publiée par l'Institut Montaigne, fait partie de la collection :
Les repères de Montaigne, 25 recommandations pour la France
Dépôt légal : Octobre 2026
Sous la direction générale de Marie-Pierre de Bailliencourt
Enquête territoriale : Institut Enterritoires
Enquête d'acceptabilité : Verian

Design graphique : Élodie Ruiz ; Studio Nathalie Bastide
Mise en page : Matthieu Mercier



Imprimé en France par Maqprint
ISSN : 1771-6756

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tel. +33 (0)1 53 89 05 60
institutmontaigne.org

INSTITUT Montaigne

MÉTHODOLOGIE

Chaque note est le produit d'une réflexion collégiale. Celle-ci mobilise **25 années d'expertise en politiques publiques, plusieurs mois de revue de littérature scientifique et d'analyses de données officielles sourcées.** Elle s'appuie sur des auditions de chercheurs, d'économistes et d'experts indépendants, ainsi que sur des échanges réguliers avec les entreprises adhérentes de l'Institut Montaigne, des élus et des personnalités œuvrant au quotidien dans les territoires.

Nous avons tenu compte des idées présentes dans le débat politique et des attentes exprimées par les Français, telles qu'elles ressortent des enquêtes et sondages de ces derniers mois. Les mesures que nous proposons découlent ainsi d'arbitrages pris dans l'intérêt de la France en conciliant efficacité, faisabilité opérationnelle et acceptabilité citoyenne.

MERCI !

L'Institut Montaigne remercie chaleureusement son comité directeur, ses équipes internes, les experts permanents et associés, les entreprises adhérentes ainsi que l'ensemble de ses partenaires, qui ont contribué pendant 18 mois à l'élaboration de ces notes.

INSTITUT Montaigne

REPÈRES POUR LA FRANCE

L'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant et apartisan, au service de l'intérêt général, s'engage dans la préparation de l'élection présidentielle 2027.

Parce que nous pensons qu'il est indispensable de favoriser un débat démocratique sur le fond, réaliste et nuancé, **nous publions 25 notes thématiques pour informer les citoyens et inspirer les candidats.**
En diffusant un contenu accessible à tous, nous souhaitons **donner des repères sur l'état réel de la France, poser un diagnostic et encourager les arbitrages nécessaires** au service de 4 ambitions : créer de la richesse, vivre ensemble, se protéger et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Cette initiative vise à restaurer la confiance politique et à dessiner pour la France un futur désirable.